



Monsieur
Pierre-Yves Maillard
Conseiller d'Etat et chef du département
de la santé et de l'action sociale (DSAS)
Av. des Casernes 2
BAP
1014 Lausanne

Lausanne, le 30 octobre 2009
S:\COMMUNIPOLITIQUE\Position\2009\POL0957.docx

Avant-projet de convention sur l'Hôpital intercantonal de la Broye Vaud-Fribourg

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Votre courrier du 31 août 2009 concernant l'objet cité en titre nous est bien parvenu et nous vous en remercions.

La convention précédente, datant du 5 février 1998, avait créé l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) sous la forme de société simple, choix dicté par le fait qu'au moment de la signature, la forme juridique des hôpitaux des deux cantons était différente. L'avant-projet susmentionné propose, à la demande du HIB, de faire évoluer ce statut à celui d'établissement autonome de droit public.

Si nous ne nous opposons pas à ce projet, étant donné qu'il émane de la volonté des principaux intéressés, nous regrettons toutefois le fait que le statut proposé ne soit pas le même que celui appliqué aux autres hôpitaux régionaux du canton, à savoir le statut d'établissement privé reconnu d'intérêt public. En effet, cette structure, qui a largement fait ses preuves, apporte une réponse efficace à la maîtrise de l'augmentation des coûts de la santé. En associant une indispensable autonomie de gestion à la légitime nécessité d'un contrôle étatique, ce statut permet ainsi de garantir le bon usage des deniers publics.

De plus, cette étatisation risque de faire perdre à l'HIB l'implication régionale et le dynamisme propre aux établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public, ce que nous déplorons.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur-adjoint

Mireille Bigler
Mandataire commerciale